

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le huit septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 31 août 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Iréna BARDINET, Thierry BROSSARD, Jean-Louis CANTET, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MÉNARD, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON et Agnès RONDEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU), Henri-Pierre BABEAU (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Mathieu BÉRARD (Pouvoir donné à Cyril REUILLON), Jean-Michel GIRAUD (Pouvoir donné à Daniel FONTENEAU), Gilbert NASARRE (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD), Mathieu POUGNAND (Pouvoir donné à Valérie MARSAULT) et Stéphanie SIMONNEAU (Pouvoir donné à Garance PATARIN-CHAPENOIRE).

Absent : Armand ROQUIER

Secrétaire de séance : Anne FERRER

OBJET : Avenant n°4 à la convention d'occupation temporaire du logement communal sis 67 Rue de la Poste

Le Maire expose.

Vu la délibération du 27 novembre 2020 autorisant l'occupation temporaire du logement communal situé au Logis des Ourneaux, 67 Rue de la Poste,

Vu la convention d'occupation temporaire de location dudit logement communal signée le 1^{er} décembre 2020,

Vu la délibération du 9 décembre 2022 approuvant l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire dudit logement communal portant prolongation de celle-ci jusqu'au 1^{er} juin 2023 inclus,

Vu l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire dudit logement communal signé le 19 décembre 2022,

Vu la délibération du 2 juin 2023 approuvant l'avenant n°2 à la convention d'occupation temporaire dudit logement communal portant prolongation de celle-ci jusqu'au 1^{er} juillet 2023 inclus,

Vu l'avenant n°2 à la convention d'occupation temporaire dudit logement communal signé le 8 juin 2023,

Vu la délibération du 7 juillet 2023 approuvant l'avenant n°3 à la convention d'occupation temporaire dudit logement communal portant prolongation de celle-ci jusqu'au 31 août 2023 inclus,

Vu l'avenant n°3 à la convention d'occupation temporaire dudit logement communal signé le 18 juillet 2023,

Dans l'attente de l'obtention d'un logement social par les occupants, le Maire présente à l'assemblée le projet d'avenant n°4 à la convention d'occupation temporaire.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver les termes de l'avenant n°4 tel que présenté, portant prolongation de la convention d'occupation temporaire du logement communal sis 67 Rue de la Poste, jusqu'au 31 octobre 2023 inclus ;**
- **d'autoriser le Maire à signer le présent avenant.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.



Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

Fait et délibéré le 8 septembre 2023

La secrétaire de séance,
Anne FERRER

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : 13 SEP. 2023

Notifié ou publié le : 13 SEP. 2023